Association Codeurs en Seine

Chez Yann Petit

18 r Jacques Anquetil

76190 ALLOUVILLE BELLEFOSSE

contact@codeursenseine.com

CODEURS EN SEINE

Convention de sponsoring

Par la présente						-	•	Yann Petit		
et la société							·,			
représentée pa Il est convenu	que · La sociét	 ·é						 contrib	III E	
financièrement	t (sponsoring)	à l'organisatior	n de l'événe	ment « Coo	deurs er	n Sei	ne » à con	currence de		
Bronze	Argent	Or	Platine	Ru	Ruby		iamant	OPTION : MEETUPS 2018		
□ 375€	□ 750€	□ 1 000€	□ 1 500 €	€ □ 30	□ 3 000 €		5 000 €	□ 500€		
En contrepartie	e, la société pa	rtenaire dispo	sera des av	antages su	ivants :		Platine	Ruby	Diamant	
			2.020	, go	<u> </u>			- tuby	- Jaman	
Associer son image à l'événement Logo et nom de votre société sur les supports de communication de l'événement Codeurs En Seine 2016.			Inclus	Inclus	Inclus		Inclus	Inclus	Inclus	
Associer son expertise à l'événement Présentation de votre société par un organisateur lors de la conférence plénière d'ouverture.			-	Inclus	Inclus		Inclus	Inclus	Inclus	
Visibilité accentuée Placez votre kakémono à l'entrée et des brochures sur les tables de l'accueil.			-	-	Inclus		Inclus	Inclus	Inclus	
Rencontrer et recruter Présence et visibilité de votre société toute la journée sur un stand au coeur de l'événement.			ı	-	-		Inclus	Inclus	Inclus	
Présenter son expertise Conférence ou Quickie par votre société sur le thème de votre choix et approuvé par les organisateurs Codeurs en Seine.			,	-	-		-	Quickie 15mn	Conférence 45mn	
OPTION SPONSORING MEETUPS 2	G DES Webde	Codeurs en Seine organise une quinzaine de meetups sur l'année (Java User Group, Conférences Webdesign, Club Agile, etc.). C'est l'occasion d'associer votre images (Logo et nom de votre société) sur les supports de communication. Donnez de la visibilité à votre entreprise auprès des développeurs et développeuses de la région.								
Pour la sociét Représentée En date du : _	Pour « Codeurs en Seine » Représentée par : Yann Petit En date du ://2017									

Le règlement sera réalisé dans les 20 jours à compter de la signature de la présente convention, soit par chèque à l'ordre de Codeurs en Seine, soit par virement vers le compte libellé au nom de Codeurs en Seine : IBAN FR76 3000 4013 0300 0100 6248 227 – BIC BNPAFRPP